



*Patrick ABATE*

*Maire de Talange*

*Vice-Président de la Communauté de Communes "Rives de Moselle"*

*Ancien Sénateur de la Moselle*

Le Conseil Municipal,

L'ensemble du Personnel Communal,

vous présentent leurs Meilleurs Voeux pour l'année 2020

*meilleurs voeux de paix, de justice  
et de solidarité.*

*Que l'année 2020 soit une année  
de bonheur pour tous et un pas  
et une année de « mieux vivre ensemble »  
pour tous.*



## INVITATION

**Vous êtes cordialement invités à la Cérémonie des Voeux de Monsieur le Maire  
Vendredi 10 janvier 2020 à 19h00 à la Salle Maurice Baquet, Place des Fêtes**

# La tournée de Saint-Nicolas à Talange



Et oui, les collégiens aussi !



A l'école Elsa Triolet



A l'école Emile Zola



Les enfants à l'écoute avec leurs belles mitres...



Heureux de pouvoir le rencontrer



St-Nicolas sous bonne escorte



Une bien belle chanson en l'honneur de St-Nicolas



«Grand St-Nicolas, patron...»



En tournée dans les rues avec le comité interassociation sportive



Des acrobates, des jongleurs et surtout des bonbons !

## Recensement de la Population

Le recensement de la population aura lieu à Talange du 16 Janvier au 15 Février 2020.

Les agents recenseurs feront des pré-tournées dans les rues du Talange et déposeront une lettre d'information dans toutes les boîtes aux lettres.

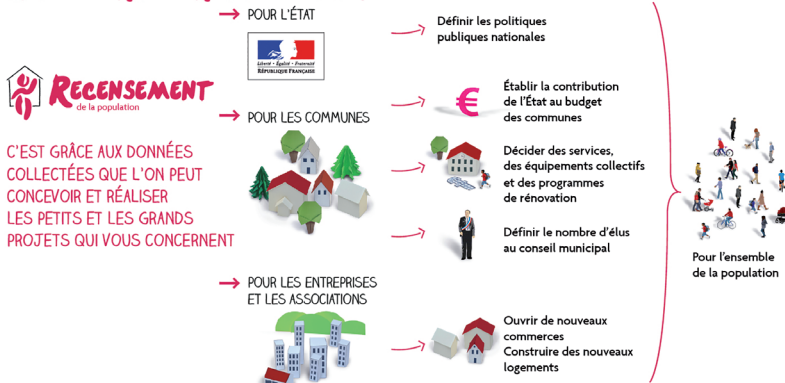
La tournée officielle commencera à partir du 16 janvier au matin. Chaque agent recenseur assermenté sera identifiable grâce à sa carte officielle tricolore avec sa photographie et la signature de M. le Maire. Il viendra déposer à votre domicile les documents nécessaires au recensement et conviendra avec vous d'une date pour les récupérer.

Nous vous remercions par avance de leur réserver le meilleur accueil possible.

**Par ailleurs, votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.**

Merci pour votre collaboration.

### À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



### LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT



## Repas des Seniors

Inscriptions en Mairie les mardis 14 et 21 janvier de 9h à 12h. Le repas aura lieu le **jeudi 6 février** pour les 300 premiers inscrits et le **vendredi 7 février** pour les suivants.



## Collecte de déchets ménagers

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Communauté de Communes Rives de Moselle a établi la collecte de déchets ménagers comme suit :

- déchets ménagers : Lundis 23 et 30 décembre, jeudi 2 janvier
- déchets recyclables : Samedi 28 décembre

Contact : Rives de Moselle - 03 87 51 77 02

## Distribution des sacs de collecte

Distribution aux Services Techniques du 27 janvier au 8 février

- Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 et le samedi de 8h00 à 12h00

Contact : Services Techniques - 03 87 70 87 71

5€ la table

**BROCANTE**  
salle Maurice Baquet

RESERVATIONS : 03 87 58 50 79  
à partir du 2 janvier 2020

**DIM. 9 FEV.**  
de 7 h à 16h  
**TALANGE**  
RESTAURATION SUR PLACE

Inscription à compter du 2 Janvier chez Concept Imprim'

## Vie Municipale

### Recyclons nos sapins !

Ils seront broyés afin d'être réutilisés en paillage dans les espaces verts publics.

La Ville reconduit l'opération «Recyclons nos sapins». Le 7 janvier au matin, une équipe d'agents techniques municipaux effectuera une tournée de collecte des sapins.

Chaque personne est invitée à déposer la veille au soir son conifère sur le trottoir. Pour que votre sapin connaisse une véritable métamorphose, il doit être sans pied, sans sac et débarrassé de toute guirlande, neige artificielle ou décoration. Après avoir trôné au beau milieu de votre salon, il va être «mis au boulot».

Une fois collecté, il sera broyé par les Services Techniques et réutilisé en paillage dans les espaces verts publics. Le paillage est un procédé qui consiste à déposer 3 à 5 cm de broyat aux pieds des plantations afin d'améliorer la structure du sol, de réduire le développement des «herbes indésirables» et de limiter les arrosages.

Si vous préférez toutefois vous débarrasser de votre sapin de Noël avant cette collecte ou en profiter pleinement jusqu'à la fin du mois, vous pouvez le déposer en déchetterie.

### La viabilité hivernale (salage et déneigement)

#### Informations et conseils !

Chaque année, de fin novembre à mi-mars, la ville de Talange met en œuvre un Plan Intervention Viabilité Hivernale afin de faire face aux intempéries (gel, neige).

Pendant cette période, une équipe d'astreinte est mobilisée 24h / 24h avec des moyens matériels pour les voies de circulation. Des moyens complémentaires pourront compléter ce dispositif selon l'importance des événements climatiques.

Les services municipaux assurent alors le salage et le déneigement :

- Des voies de circulation automobile : le traitement porte sur les axes principaux et voies secondaires empruntés essentiellement par les Talangeois. Toutes les voies ne peuvent être traitées et la commune s'inscrit par ailleurs dans une démarche de respect de l'environnement en utilisant le sel de déneigement de manière raisonnée.
- Des trottoirs et espaces devant les bâtiments et lieux publics.

#### Devoirs et Recommandations :

- Les riverains (propriétaires, locataires, commerçants) doivent nettoyer les trottoirs situés devant leur immeuble.
- Ne pas jeter la neige sur la route, il est préférable de faire un cordon le long du trottoir, car le chasse neige repousse la neige sur le trottoir.
- Laisser les rues libres d'accès (respect des zones et des alternats de stationnement) afin de faciliter l'intervention (essentiellement nocturne) des engins de service hivernal
- Préférer les transports en commun aux véhicules personnels
- Adapter son comportement automobile et ses équipements (chaussures, pneumatiques, vêtements) aux conditions météorologiques
- Veiller aux chutes de glace et neige provenant des toitures
- Attendre un retour à la normale avant de prendre la route
- Les principaux services sont maintenus autant que possible : collecte ordures ménagères, transports en commun... des perturbations sont cependant à prévoir !

#### Rappel sur les obligations de chacun

Chacun est tenu de racler et balayer la neige sur toute la longueur de sa propriété. La neige doit être mise en cordon (et non en tas) sur les trottoirs, disposés de façon à ne pas empêcher le cheminement piétonnier. S'il n'existe pas de trottoir, le raclage et le balayage de la neige doivent s'effectuer sur une bande de 1,40 m de largeur longeant la limite des propriétés riveraines. La neige ne doit en aucun cas être poussée sur la chaussée des voies ou stockée sur un caniveau ou une grille d'évacuation des eaux pluviales.

Chacun doit également veiller à ne pas stationner son véhicule sur la chaussée des voies publiques ou sur les trottoirs, ceci afin de ne pas gêner leur déneigement.

En renfort des actions à mener par les riverains, les agents des services municipaux peuvent participer au déneigement des trottoirs ; mais la priorité de leur intervention est réservée à la sécurisation des abords des bâtiments communaux recevant du public, en premier lieu les écoles et la Mairie.

Le 6 janvier au soir,



je dépose mon sapin sur le trottoir sans sac, sans pied, sans décoration



#### Faut-il déneiger devant chez soi ?



La municipalité gère en général le déneigement des voiries et des passages piétons



Les gardiens d'immeuble ou gérants de commerce ont l'obligation de débayer les accès aux portes



Un arrêté municipal peut imposer aux propriétaires comme aux locataires le déblayage de la neige et le salage ou le sablage des trottoirs



Votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident devant chez vous



## Travaux de la rue A. Croizat - Projet de résidentialisation de la Rue

Conformément à ce qui avait été évoqué lors de la réunion publique du 13 décembre 2018, à compter du 2 décembre 2019, dans la continuité de l'aménagement de la rue Einstein, le chantier s'installe pour engager les travaux sur le bâtiment 1 dès le 4 décembre 2019.

### Première phase des travaux : Décembre 2019

#### Décapage des espaces verts pour création d'un nouvel accès, mise en place de bordures, étude de terrain et préparation du revêtement de la voirie.

Le parking privatif du bâtiment 1 sera condamné et ne pourra être utilisé au cours du chantier, des barrières seront installées pour sécuriser le chantier du 2 au 19 décembre. Les garages seront accessibles.

L'actuel local pour les ordures ménagères sera détruit pour les besoins de l'accès, un nouvel espace sera créé de manière provisoire. A compter du 20 décembre, les travaux seront suspendus pour la durée des fêtes de fin d'année, les parkings seront de nouveau accessibles.

### Seconde phase des travaux : Janvier à février 2020

Reprise des travaux le 13 janvier pour une durée d'un mois. En plus de la continuité de l'aménagement, sont prévues la pose de la clôture arrière courant janvier 2020 et celle métallique imitation bambou côté rue courant mars. La mise en place des enrobés est programmée à l'ouverture des centrales à enrobés, courant du mois de mars et en fonction des conditions météorologiques.

### Poursuite des travaux (2020 à 2022)

Le calendrier vous sera communiqué dès lors qu'il sera établi. La poursuite des travaux s'effectuera courant 2020 pour le bâtiment 2 et courant 2021 pour le bâtiment 3. Les travaux de voirie de la rue A. Croizat sont programmés pour 2022.

## Travaux de la rue de l'Usine

Pour rappel, les travaux prévus pour la rue de l'Usine sont de plusieurs ordres : l'effacement et l'enfouissement des réseaux aériens, la rénovation de l'éclairage public, l'installation de caméras de vidéoprotection et la réfection de la voirie et des trottoirs.

### Première tranche des travaux - Actuellement en cours - jusqu'au printemps 2020

La 1<sup>ère</sup> phase est en cours, allant de la rue de Metz jusqu'à la rue du cimetière. De nouvelles chambres techniques sont réalisées sous voiries et chaussées par la Régie Municipale et la société LACIS. Afin de permettre aux riverains de circuler dans de bonnes conditions pendant les fêtes de fin d'année, un compactage et gravillonnage est prévu sur la tranchée ouverte sur la voirie. La 2<sup>ème</sup> phase sera engagée vers mi-janvier 2020, en fonction des conditions météorologiques. Elle consistera à effectuer des travaux sur la voirie et les trottoirs. Ces travaux seront réalisés par la société Jean LEFEBVRE. Au programme : le rabotage, la pose de bordures, un nouvel éclairage public et la pose de l'enrobé dès l'ouverture des centrales à enrobé au printemps 2020.

### Seconde tranche des travaux - Courant 2020

La 2<sup>ème</sup> tranche, allant de la rue du cimetière jusqu'à l'amorce de la rue du Chemin de Fer, se fera en 2020. Directement dans la continuité de la première, elle sera réalisée selon la même procédure que la première tranche.

Le marquage routier, y compris le stationnement, sera rétabli à l'issue de la pose des enrobés.

Concernant la problématique du stationnement, le Conseil Municipal a acté la création d'un parking paysager au fond de la rue de l'Usine. Une étude sera d'ailleurs lancée en ce sens au cours de l'année 2020.

*Pour tous renseignements concernant ces travaux,*

*merci de contacter la Mairie de Talange au 03 87 70 87 81 ou par mail à [mairie@mairie-talange.fr](mailto:mairie@mairie-talange.fr).*

## A l'automne, un dispositif exceptionnel est mis en place

Les agents du service municipal des espaces verts sont mobilisés pour assurer la propreté des voiries et la sécurité des habitants. Chaque année entre octobre et décembre, un dispositif exceptionnel est mis en place pour le ramassage des feuilles. De fin septembre à décembre, les agents mobilisés collecteront plus de 12 tonnes de feuilles par mois. C'est une période intense pendant laquelle les agents sont à pied d'œuvre, pour collecter les feuilles rapidement et ne pas les laisser se répandre dans l'espace public. Ramasser les feuilles rapidement est indispensable car en cas de pluie, les feuilles mouillées rendent la chaussée glissante pour les piétons et les cyclistes.



## Sécurisation aux abords des écoles.

Toujours dans le but de sécuriser nos écoles et nos élèves, l'entreprise MOBIDIF et les Services Techniques municipaux ont procédé au remplacement de 250 mètres linéaires de grillage lors des vacances de la Toussaint. Deux portillons dans les écoles «Le Breuil» / Elsa Triolet et J.J. Rousseau ont été effectués. **Coût total : 16 000 € TTC**

Concernant la sécurisation routière, la municipalité a décidé de refaire les passages piétons dégradés aux abords des écoles ainsi que dans la rue de Metz. **Nous rappelons d'ailleurs que la limitation de vitesse est de 50km/h dans la rue de Metz et 30km/h au niveau des écoles pour la sécurité de tous il est important de respecter les limitations de vitesse.** Du marquage de stationnement a également été effectué dans les rues J. Moulin, Pasteur et Ninguert afin de limiter le stationnement anarchique des véhicules.



## Sport

### Encore de bon résultats pour la TFS Team

Le 15 novembre, en M.M.A. à Geselkirchen en Allemagne, la Tfs Team de l'association Thai Kung Fu de Talange remporte 3 victoires. Ariles Adjaoud, Cédric Koung et Maxime Neurhor gagnent leurs combats.

Le week-end suivant, en compétition pour la TFS TEAM de l'association Thai Kung-fu de Talange au championnat du Grand-Est à Strasbourg. Maud obtient une belle deuxième place dans sa catégorie et première dans toutes catégories confondues, Vivien également deuxième dans sa catégorie. Ils seront sélectionnés pour les championnats de France de jiu jitsu brésilien qui se déroulera à Paris.



### Les sportifs récompensés à Talange

Mercredi 27 novembre s'est déroulée, au Théâtre Jacques Brel, la réception du monde sportif, organisée par l'Office Municipal des Sports, en présence de son président Driss Tlemsani et de Patrick Abate, Maire de Talange.

140 méritants de tous âges (sportifs, équipes et bénévoles), sélectionnés parmi les adhérents des différentes associations sportives talangeoises, ont été récompensés pour leur motivation, leur implication ou leurs résultats sportifs.

Chacun d'entre eux a été l'heureux bénéficiaire d'une carte cadeau valable dans une grande enseigne de la région.

Cette très belle soirée d'encouragement à la pratique du sport et au développement de la vie associative s'est terminée autour d'un verre de l'amitié.



## Conseil Municipal des Jeunes

### Election de la Présidence du Conseil Municipal des Jeunes de Talange

Événement démocratique en Mairie de Talange, le nouveau Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J.) a procédé, le 13 novembre dernier, à l'élection de leur nouvelle Présidente dans la Salle des Séances de la Mairie en compagnie de M. le Maire Patrick ABATE et de nombreux Elu(e)s.

Zohra-Blanche SMAH a été élue Présidente du C.M.J.. Elle sera secondée dans sa tâche par Sara SACI, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente et Zakaria SAFIR, 2<sup>ème</sup> Vice-Président. Tous Talangeois et scolarisés au collège Le Breuil, ils sont très motivés pour participer à la vie de leur commune et à créer des liens entre les générations.

Toutes nos félicitations aux nouveaux élus.



Zakaria SAFIR, Patrick ABATE,  
Zohra-Blanche SMAH et Sara SACI



M. le Maire et les membres du Conseil Municipal des Jeunes  
De gauche à droite : Manon CARRON - Erwann HOUIN - Maxime ZUCCKI - Mila MACRI - Zakaria SAFIR  
Zoé KARQUEL - Zohra-Blanche SMAH - Marie BURCK - Sara SACI - Emma BRUNDALER - Tyfène SILLETTA



**ÉNES**  
TALANGE

## La Fibre à Talange

«Enes Talange», notre Régie Municipale est gestionnaire de réseaux sur la commune. Cela signifie qu'elle est en charge de l'exploitation, la maintenance, et le développement des réseaux électriques Haute tension et Basse Tension. Mais également, le réseau de télédistribution et d'éclairage public.

Interconnectée à la fibre noire départementale Moselle Télécom depuis 1997, Enes Talange a, depuis 2012, déployé son propre réseau fibre optique hybride lui permettant d'atteindre le très haut débit

Particuliers, professionnels, vous trouverez ce que vous cherchez : de 20 à 100Mo et plus si nécessaire (fibre dédiée), en symétrique ou non.



## Les offres proposées

La Régie est la seule à pouvoir proposer un réseau Fibre Optique Très Haut Débit à 100Mbit/s.

La procédure n'est pas compliquée : La Régie réalise le branchement du modem Internet WIFI et vous offre le kit de connexion pour que vous puissiez commencer à surfer chez vous.

Possibilité de cumuler l'offre Internet et l'offre de télévision.

### INTERNET (20 Mo)

Pour une utilisation quotidienne d'internet, et téléchargements occasionnels : **19.99€**

### INTERNET (100 Mo)

Le très haut débit pour de très hautes exigences, convient pour les téléchargements importants et réguliers : **29.99€**

## Nos commerçants

### Delphine Dollez

### Restauratrice de tableaux

Diplômée d'un Master de l'école de Condé de Paris en conservation-restauration d'œuvres d'art et lauréate régionale du Concours Ateliers d'Art de France pour la catégorie Patrimoine 2019, Mme Dollez travaille en atelier ainsi que sur des chantiers pour des professionnels et des particuliers.

Afin de respecter la déontologie qui régit ce métier, elle utilise des produits réversibles et stables, spécifique à la restauration.

**94, Grand' Rue à Talange**  
**06 85 52 87 31**



### Allan HRUSOVSKY

Pose de pavés - Dallages - Aménagements extérieurs  
Terrassement - Réseaux secs (V.R.D.)

**9, rue de la Fontaine à Talange**  
**06 22 84 63 64**



### Dom férailleur

Débarassement gratuit de fer et métaux,  
épaves, grenier et maison-garage.

**BURST Dominique - 18, rue Croizat**  
**06 59 15 77 53**  
**solei.levant@hotmail.fr**



Le **don** au  
**centre communal  
d'action sociale**  
**la solidarité locale  
en action...**

Le centre communal d'action sociale (CCAS), présidé de plein droit par le maire de la commune et dirigé par un conseil d'administration composé d'élus municipaux et de représentants des associations, est l'institution de l'action sociale locale par excellence.

Ses actions de proximité sont directement orientées vers les publics fragiles ou défavorisés : aide et services aux personnes âgées, aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...



« **66 % de votre don au CCAS est déductible d'impôt** »

Le CCAS est le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale peut réellement s'exercer, de façon pérenne.



UNCCAS  
 Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale  
[www.unccas.org](http://www.unccas.org)

Envoyez votre don au CCAS de votre commune ou à la mairie (chèques libellés à l'ordre du Trésor public).

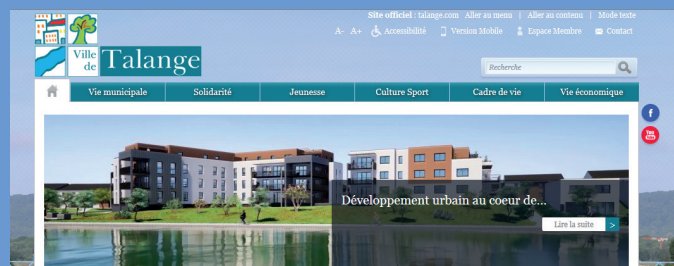
 <b>SAMU</b>	 <b>Police secours</b>	 <b>Pompiers</b>
 <b>15</b>	 <b>17</b>	 <b>18</b>
 <b>Urgence sms</b>	 <b>Médigarde</b>	 <b>Pharmacie de garde</b>
 <b>114</b>	 <b>08.20.33.20.20</b>	 <b>3237</b>

**3 9 19**  
  
**3919**  
**ARRÊTONS**  
**LES VIOLENCES**

**Violences Femmes Info**

Numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés.

N'oubliez pas, retrouvez toute l'actualité de votre ville - sur le site Internet de la ville : [www.talange.com](http://www.talange.com) - et sur les réseaux sociaux.



- Talange (@Talangeofficiel)
- Théâtre Jacques Brel (@tjb.talange)
- Regards sur la ville (@regardssurlaville)

